

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Gilles Blanchette	1.1 Maire	50 214	18 207	22 188	
Denis Poirier	1.2 Conseiller	20 309	10 154		
Denis Poirier	1.3 Maire suppléant	490	245		
Ginette Gagné-Stoklosa	1.4 Conseiller	20 309	10 154		
Denis Bourgeois	1.5 Conseiller	20 309	10 154		
Denis Bourgeois	1.6 Maire suppléant	490	245		
Odette Filion	1.7 Conseiller	20 309	10 154		
Gilbert Guérette	1.8 Conseiller	20 309	10 154		
Gilbert Guérette	1.9 Maire suppléant	979	490		
Benoist Latour	1.10 Conseiller	20 309	10 154		
Benoist Latour	1.11 Maire suppléant	979	490		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).